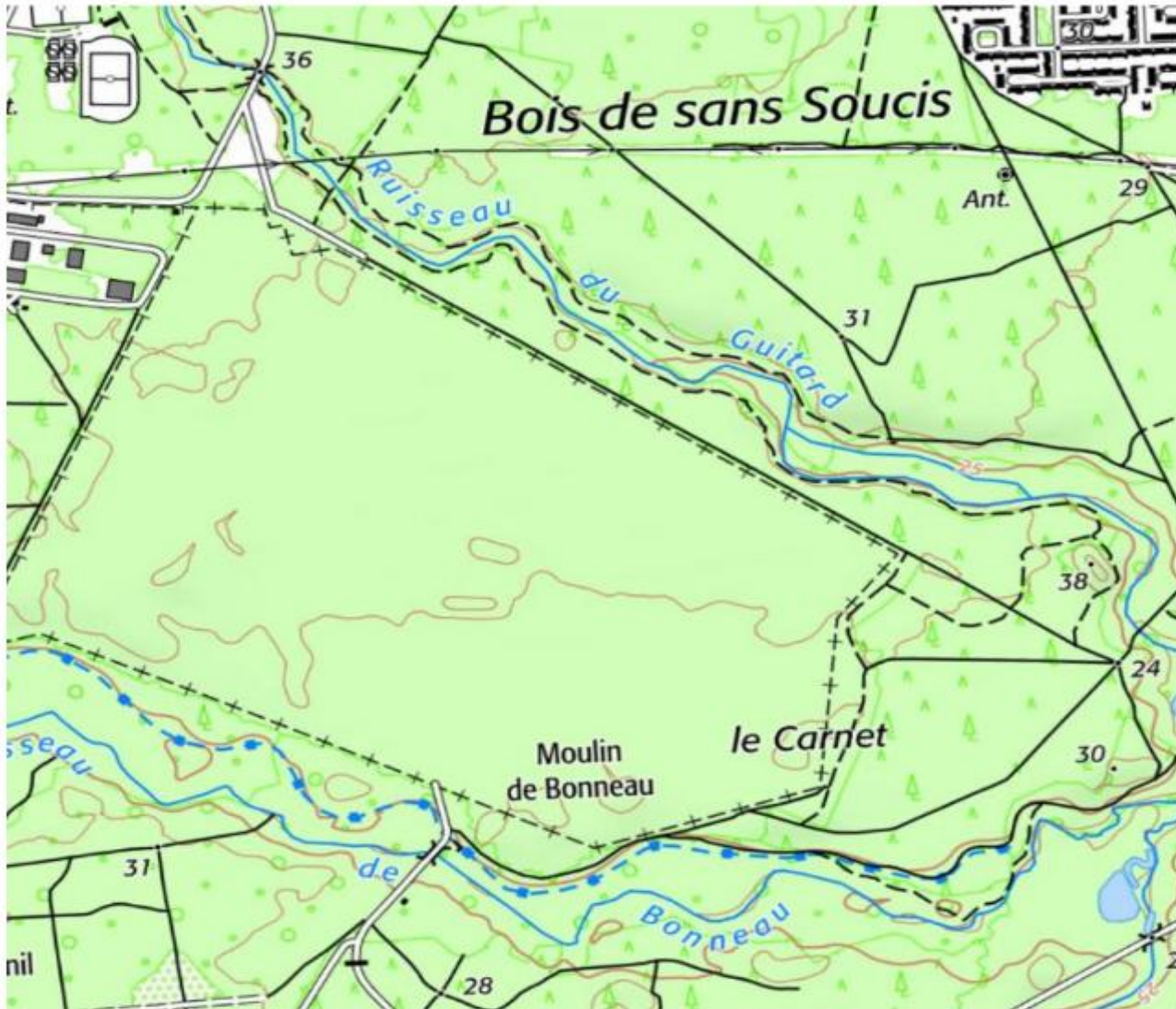


## Focus sur la thématique de l'eau

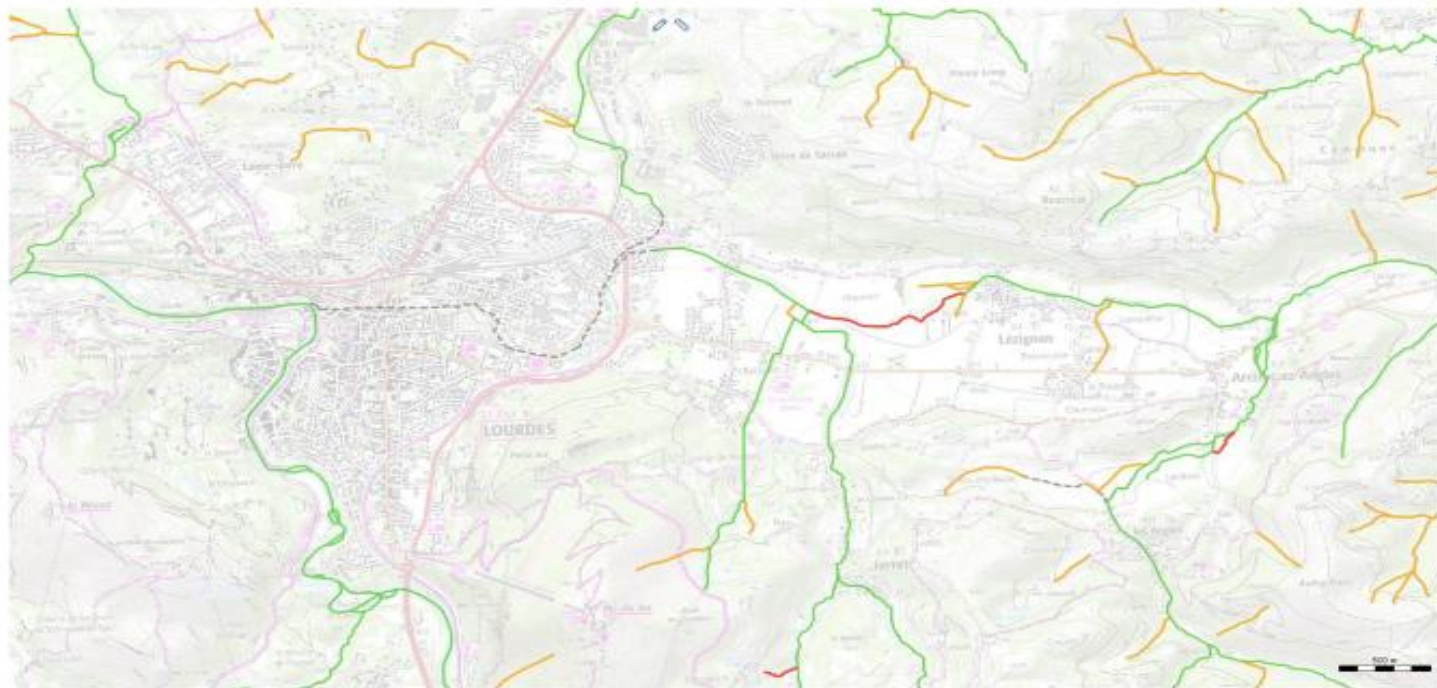


### Usage cartographique

#### Cours d'eau =

Le regroupement de tronçons hydrographiques possédant un ensemble d'attributs communs, et en particulier le ou les mêmes toponymes.

## Focus sur la thématique de l'eau

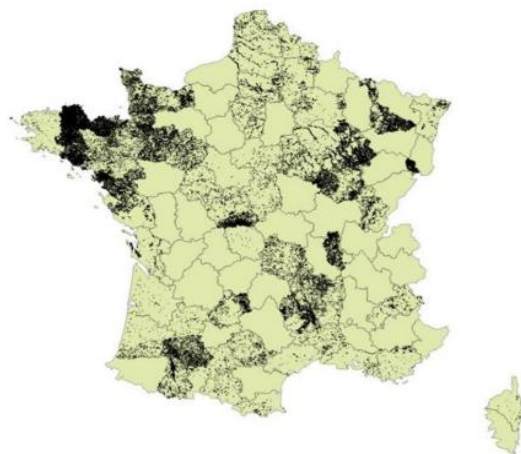


Cours d'eau soumis à police de l'eau  
(édition BD TOPO© septembre 2024)

- Inscrit
- Expertise en cours
- Non inscrit
- - Vide

ZONE DE LOURDES

SOURCE : DDT65



### Usage police de l'eau:

Les inventaires de cours d'eau police de l'eau ou IPE sont réalisés par les DDT (partenariat DGALN/ OFB/IGN). Il s'agit d'un **porter-à-connaissance**, sans statut juridique.

En application de l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, un cours d'eau est défini d'après 3 critères cumulatifs :

- un lit naturel à l'origine ;
- l'alimentation par une source ;
- la présence d'un débit suffisant la majeure partie de l'année ;

L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales

**40 départements produits**

## Usage BCAE / aides PAC

Les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) sont un ensemble de pratiques agricoles qu'un agriculteur doit suivre dans le cadre des aides de la politique agricole commune (PAC).

Les cours d'eau "bonnes conditions agricoles et environnementales" (BCAE 4) = couche réglementaire, agrégée de données BD TOPO® et des DDT (partenariat MASA-DGPE/IGN). Ils répondent au principe de conditionnalité des aides PAC :

- I-A : cours d'eau permanents et intermittents nommés
- I-B : cours d'eau permanents et intermittents nommés et non nommés
- I-C : cours d'eau permanents et autres cours d'eau identifiés sur la carte
- I-D : cours d'eau représentés uniquement sur la carte des cours d'eau BCAE



## Mais aussi :

o la **BD TOPAGE**<sup>®</sup>, référentiel métier issu de la BD TOPO<sup>®</sup> et enrichi par le Sandre avec des attributs métiers (partenariat IGN/OFB). A destination de publics experts (comme les agences de l'eau), elle est disponible en open-data via le site du Sandre.

o **les zones de non-traitement (ZNT)** s'appuient sur les cartes au 1/25.000ème de l'IGN. Elles sont suivies par le MASA/DGAL.

### Enjeux :

Faire en sorte que les différents référentiels hydrographiques, qui ont leur légitimité pour répondre aux besoins des différentes politiques publiques, **s'appuient sur la même géométrie qui correspond à une seule réalité physique**

Organiser l'entretien des bases de données entre les différents acteurs (directions d'administration centrale, services déconcentrés, OFB, IGN, Agences de l'eau...) selon leurs compétences respectives, avec **une gouvernance de la donnée claire**

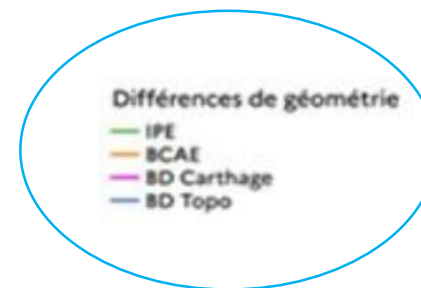
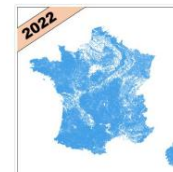
#### BD TOPO<sup>®</sup>

➤ **Référentiel hydrographique national** accessible à tous en open-data via les services de l'IGN : <https://geoservices.ign.fr/bdtopo>



#### BD TOPAGE<sup>®</sup>

➤ **Référentiel hydrographique national métier** dérivé du thème hydro de la BD TOPO et enrichi d'attributs métiers (ROE...) accessible en open-data via les services du Sandre :



- **INVENTAIRES BCAE ET POLICE DE L'EAU**

<https://bdtopoexplorer.ign.fr/>

- **INVENTAIRE\_POLICE\_DE\_L\_EAU** : Indique si le tronçon hydrographique fait partie de l'inventaire de la Police de l'eau.
- **IDENTIFIANT\_POLICE\_DE\_L\_EAU** : Identifiant donné au tronçon hydrographique dans l'inventaire de la police de l'eau.
- **INVENTAIRE\_BCAE** : indique si le tronçon hydrographique fait partie de l'arrêté relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (bcae) (valeur "vrai") ou non (valeur "faux").
- **IDENTIFIANT\_BCAE** : Identifiant donné au tronçon hydrographique dans les cartes relatives aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).
- **DATE\_DE\_VALIDATION\_BCAE** : Date de validation des données relatives à l'inventaire BCAE par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).
- **VALIDATION\_BCAE** : Indique si les données relatives à l'inventaire BCAE sont validées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).
- **TYPE\_D\_ANNEXE** : Précise l'annexe dans lequel chaque département est listé au titre de l'arrêté relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), Sans valeur | [I-A](#) | [I-A bis](#) | [I-B](#) | [I-C](#) | [I-C bis](#) | [I-D](#)

# Actualités sur l'eau

Le présent mémorandum exprime notre volonté partagée de converger vers des communs numériques au service des politiques de l'eau, des milieux marins et de la biodiversité. Nous affirmons le caractère incontournable de ces infrastructures publiques de partage des données et des services associés sous pilotage de la DEB. Nous nous engageons à mutualiser nos efforts pour les intégrer pleinement dans le paysage de l'information environnementale.

Mémorandum d'alliance signé le 14/01/2026



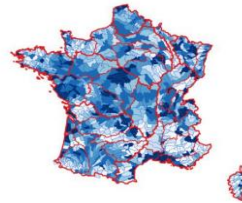
ACCORD-CADRE ENTRE  
L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ  
ET L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE  
N° OFB-25-1280  
N° IGN 40002272

2. Collaborer pour le développement des systèmes d'information en appui aux politiques publiques environnementales

2.1. Coconstruire les communs numériques de l'eau et de la biodiversité, notamment en lien avec les collectivités via la *Fabrique de la donnée territoriale*, en tirant parti du projet *BD France* et en mobilisant les outils d'entretien collaboratif de la donnée

4. Tirer le meilleur parti de la future installation du siège de l'OFB au sein du pôle « Géosciences » du site de St Mandé, en favorisant les mutualisations, particulièrement dans les domaines :

## L'inventaire national des plans d'eau (INPE)



Partenariat MTE/DGALN/DEB/EARM - IGN :

- Besoins majeurs suite au Varenne agricole de l'eau et du changement climatique : Connaissance et suivi des volumes d'eau stockés sur les territoires et d'aider à établir des indicateurs de sécheresse
- 1<sup>ère</sup> couche disponible via [cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr)
- Mise à jour prévue pour courant 2026

INPE-V1 2022 nombre de plans d'eau et superficies	Total	S < 0,1ha	S ≥ 0,1ha	0,1 à 1 ha	1 à 3 ha	3 à 10 ha	10 à 50 ha	50 à 100 ha	plus de 100ha	Scumulé des plans d'eau (km²)	Scumulé hautes eaux (km²)	Scumulé basses eaux (km²)
<b>Territoire</b>	<b>846 157</b>	<b>513 224</b>	<b>332 933</b>	<b>277 571</b>	<b>37 518</b>	<b>13 225</b>	<b>3 951</b>	<b>336</b>	<b>332</b>	<b>5 015,7</b>	<b>3 717,7</b>	<b>2 057,6</b>
<b>Métropole</b>	<b>837 063</b>	<b>506 130</b>	<b>330 933</b>	<b>275 860</b>	<b>37 342</b>	<b>13 154</b>	<b>3 918</b>	<b>329</b>	<b>330</b>	<b>4 985,4</b>	<b>3 717,7</b>	<b>2 057,6</b>
<b>Guadeloupe</b>	<b>5 412</b>	<b>4392</b>	<b>1 020</b>	<b>872</b>	<b>83</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>17,6</b>		
<b>Martinique</b>	<b>1 582</b>	<b>1147</b>	<b>435</b>	<b>377</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5,1</b>		
<b>La Réunion</b>	<b>1 984</b>	<b>1485</b>	<b>499</b>	<b>427</b>	<b>16</b>	<b>49</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6,6</b>		
<b>Mayotte</b>	<b>116</b>	<b>70</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,1</b>		
<b>Guyane</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## La cartographie nationale administrative des zones humides

Cartographie nationale des [milieux humides](#) (INRae 2023)

Sur [cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr) et [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) (non libre - accès réservé)

Partenariat MTE/DGALN/DEB/EARM - IGN :

- Besoins majeurs issus de la convention internationale Ramsar : Connaissance de ce sujet stratégique pour le stockage du C, la lutte contre les inondations, les étiages..., l'économie ([réservoirs d'eau potable](#) et [de biodiversité](#)) et le cadre de vie
- Actualisation de la couche nationale des zones humides (zones effectives et zones probables) et [diffusion via cartes.gouv.fr](#) depuis décembre 2025

